

Institut
National de Productivité

N° 0707

Objet :

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL
DE L'INSTITUT NATIONAL DE PRODUCTIVITE

à

Monsieur LE FRANCOIS
DIRECTEUR DES ETUDES DE L'ÉCOLE NATIONALE
SUPERIEURE DES TELECOMMUNICATIONS

46, rue Berrault

PARIS (13^{ème})

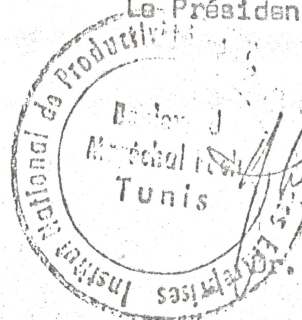
-France-

Monsieur le Directeur,

Suite à l'échec de M. MILED Mongi à ses examens de passage en 3^{ème} année de votre Etablissement, j'ai le regret de vous informer que nous ne l'autorisons pas à redoubler sa 2^{ème} année, pour des raisons de nécessité de service et compte tenu des décisions du Conseil d'Administration de notre Institut.

Je vous remercie de la sollicitude que vous n'avez cessé de témoigner à l'égard de M. MILED et je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président Directeur Général,


A. KHEMAKHEM

Je viens par la présente lettre vous exposer ma situation à l'Ecole Supérieure des Télécommunications de Paris. Un mois et demi après le début de l'année universitaire Monsieur le Ministre des P.T.T. de Tunisie décide de m'exclure de cette Ecole et voilà le déroulement et les détails de l'affaire :

Licencié Es-Sciences Mathématiques, j'ai intégré la seconde année de l'Ecole Nationale Supérieure des Télécommunications de Paris le 2/10/72 avec le statut d'Elève Fonctionnaire. Avant de venir à l'Ecole, j'étais depuis le 22 Juin 70 fonctionnaire tunisien à l'Institut National de Productivité (cf. décision de recrutement ci-jointe) et j'ai demandé à cet organisme une mise en disponibilité pour pouvoir poursuivre mes études en France ce qui m'a été accordé (cf. décision de mise en disponibilité ci-jointe). J'ai ensuite demandé au Président-Directeur-Général de l'Institut de bien vouloir transmettre mon dossier d'inscription à l'E.N.S.T par le biais du Ministère des Affaires Etrangères comme c'est le cas de tous les étudiants tunisiens voulant intégrer cette Ecole par une voix autre que celle du concours.

J'ai pu ainsi rejoindre l'Ecole et y poursuivre les études durant l'année universitaire 71/72. Le conseil de perfectionnement de l'Ecole réuni en Jury de fin d'année a décidé en fonction de mes résultats que je dois subir au mois de septembre des examens en fonction desquels le redoublement ou le passage en 3ème année sera prononcé. Les résultats de septembre n'ont pas été jugés satisfaisants et j'ai été autorisé à redoubler ma seconde année. J'ai accepté la décision et je refais l'année depuis le 2 Octobre 1972.

Le 15 Novembre le Secrétariat de l'Ecole me fait connaître que Mr le Directeur des Etudes a décidé de mettre fin à mes études à l'E.N.S.T (cf. copie ci-jointe). La décision répond aux exigences de Mr le Ministre des P.T.T. de Tunisie qui d'après Mr le Directeur supervise les Etudes des élèves Tunisiens à l'E.N.S.T. et à celles de M. le Président-Directeur-Général de l'Institut National de Productivité qui ne m'autorise pas à redoubler. (cf. lettre ci-jointe).

Devant cette situation qui fait fi de mes libertés et de mes droits les plus élémentaires, j'ai demandé à Mr le Directeur des Etudes de réviser sa position et de tenir compte de mes conditions. N'ayant pas d'engagement avec une administration tunisienne et ayant accepté la décision de redoublement du Jury d'admission j'ai entamé sur ces bases l'année scolaire.

Mr le Directeur des études était compréhensif et sensible à mes arguments et m'avait promis de régler ma situation et m'avait demandé de reprendre les cours à l'Ecole.

Le 20 Novembre j'étais revenu le voir pour lui demander de m'éclairer sur des développements éventuels de ma situation. Il m'avait rassuré encore une fois et m'avait dit que l'Ecole essaiera de faire prévaloir son avis sur celui des pays étrangers qui y envoient leurs élèves. Il m'avait dit entre autre que si la Direction de l'Ecole par la voix du Jury d'admission a décidé

.../...

au mois de juin 72 de me garder à l'Ecole c'est pour me permettre d'achever mon cycle d'Etudes et non pour m'exclure en milieu d'année scolaire . Mr le Directeur des Etudes m'avait remis sur ma demande une attestation signée par Mr VOGÉ Directeur de l'E.N.S.T stipulant que je suis normalement les cours à l'Ecole depuis le 2 Octobre 72 (cf copie ci-jointe).

Le 7/12/72 Mr le Directeur des Etudes m'avait demandé d'écrire une lettre à Mr le Ministre tunisien des P.T.T. pour lui demander mon maintien à l'E.N.S.T.. Le 11/12/72 Mr VOGÉ Directeur de l'Ecole avait insisté auprès de moi pour écrire la lettre et m'avait promis de régler définitivement ma situation avec Mr KHOUADJA Directeur des Télécommunications au Ministère des P.T.T. de Tunisie qui sera de passage à Paris le lundi 18/12/72. J'ai écrit la lettre et j'ai remis une copie à Mr le Directeur des Etudes.

Le 21/12/72 celui-ci m'avait annoncé oralement que le Ministre tunisien des P.T.T maintient sa position et exige de l'Ecole de mettre fin à mes études.

Mr VOGÉ Directeur de l'Ecole m'annonça mon exclusion définitive par une lettre du 22/12/72. (cf copie ci-jointe).

L'explication avancée par Mr le Directeur m'a paru tout à fait nouvelle et ne concorde avec aucun des documents écrits qui m'avaient été remis jusqu'ici.

- Le Jury d'admission ne m'avait jamais spécifié que l'autorisation de redoublement qu'il m'accordait dépend de l'avis de mon administration d'origine.

- Il n'a jamais été question de me garder jusqu'au 1 Janvier 73 en attendant que je fasse appel de la décision de l'Ecole auprès de mon administration.

- Que dans les papiers que l'administration m'avait remis (certificat d'inscription du 3.IO.72, décision d'exclusion du 15.II.72, certificat d'assiduité du 21/II/72) aucune allusion à la dite autorisation temporaire n'est faite.

Devant cette situation je tiens à rappeler ce qui suit :

- Je tiens à poursuivre mes études à l'E.N.S.T.
- Que je ne suis lié à l'Institut National de Productivité ou au Ministère des P.T.T. par aucun engagement.
- Que je suis normalement les cours depuis le 2/IO/72.
- Qu'il m'est impossible maintenant de changer d'orientation et de m'inscrire ailleurs.

28 SEP. 1971

588 Dir/SA
AB/MB

D E C I S I O N

Le Président Directeur Général de l'Institut National de Productivité ;

Vu la loi n° 67-35 du 5 Août 1967 portant création de l'Institut National de Productivité ;

Vu le Statut du Personnel de l'Institut ;

Vu les décisions Dir/SA n° 264 du 7.7.1970 et 72 du 5.3.1971 relatives au recrutement et à l'avancement de Monsieur Mongi MILED à l'Institut National de Productivité ;

Vu la demande de mise en disponibilité de Monsieur MILED en date du 21 Septembre 1971.

D E C I D E

ARTICLE UNIQUE : La demande de mise en disponibilité de Monsieur Mongi MILED, Consultant Assistant 6ème échelon est acceptée pour une durée de 10 mois renouvelables à compter du 1er Octobre 1971.

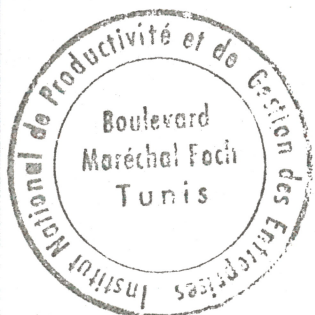
Pour COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Président Directeur Général

Dir/SA 584
Le Chef du Service Administratif

A. KHEMAKHEM


Signé : A. BELAHOUEL





R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
P O S T E S E T T É L É C O M M U N I C A T I O N S
D I R E C T I O N D E L ' E N S E I G N E M E N T S U P É R I E U R T E C H N I Q U E

TÉL. 589-66-66

46, RUE BARRAULT, PARIS-13^e
75884 PARIS CEDEX 13

RÉFÉRENCE A RAPPELER

086 DR-V

PARIS, LE 22 DEC 1972

N O T E
pour Monsieur MILED
Elève fonctionnaire tunisien

A la suite de l'insuffisance de vos résultats scolaires au cours de l'année 1971-1972 ainsi qu'aux examens de rappel qui vous avaient été imposés à la rentrée, vous n'avez pu être admis en troisième année. Le jury d'admission avait cependant accepté que vous redoubriez votre deuxième année, mais à la condition imposée par votre statut d'élève fonctionnaire - d'obtenir l'accord de votre administration. Celle-ci, par lettre jointe en copie du 9 novembre 1972, nous a fait savoir que vous n'étiez pas autorisé à redoubler.

La direction de l'Ecole vous a cependant permis d'achever le premier trimestre scolaire, afin de vous laisser la possibilité de faire éventuellement appel de cette décision auprès de votre administration, si vous estimiez pouvoir le faire. En l'absence de tout élément nouveau, je suis dans l'obligation, à partir du 1^{er} janvier 1973, de mettre fin à l'autorisation temporaire qui vous avait été accordée et de vous exclure ainsi de l'école.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR TECHNIQUE
DES HAUTES ET BASSES ALPES



R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
P O S T E S E T T É L É C O M M U N I C A T I O N S

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

TÉL. 589-66-66

46, RUE BARRAULT
75634 PARIS CEDEX 13

RÉFÉRENCE A RAPPELER

ENST/SEC/HA/72.1370

PARIS, LE 15 Novembre 1972

NOTE pour M. MILED

J'ai le regret de vous faire connaître que M. le Ministre des P.T.T. de Tunisie, supervisant les études des Elèves-Fonctionnaires tunisiens à l'E.N.S.T., m'a demandé de mettre fin à vos études à l'Ecole. Cette décision a été confirmée par la lettre dont vous trouverez ci-joint la photocopie.

En conséquence, je me vois dans l'obligation de vous rayer de la liste des Elèves de l'E.N.S.T.

Cette mesure prend effet à dater de ce jour.

LE DIRECTEUR DES ÉTUDES
DE L'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

G. LEFRANÇOIS



R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
P O S T E S E T T É L É C O M M U N I C A T I O N S
D I R E C T I O N D E L ' E N S E I G N E M E N T S U P É R I E U R T E C H N I Q U E

TÉL. 589-66-66

46, RUE BARRAULT, PARIS-13^e

RÉFÉRENCE A RAPPELER

ENST/DE/CL/72.1386

PARIS, LE 21 Novembre 1972

- A T T E S T A T I O N -

--0--

Je soussigné, Ingénieur Général, Directeur de l'Ecole Nationale Supérieure des Télécommunications certifie que Monsieur MILED El Mongi poursuit normalement ses études en 2^{ème} année depuis le 20 Octobre 1972.

Attestation établie à la demande de l'intéressé pour être produite à la Commission du logement de la Cité Universitaire.

L'INGÉNIEUR GÉNÉRAL
DIRECTEUR
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR TECHNIQUE
DES POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

J. VOGÉ

REPUBLIQUE TUNISIENNE

MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

Office National
des Œuvres Universitaires

S-2-1/P — N°

2219

Tunis, le 10 NOV. 1972 19.....

Le Ministre de l'Éducation Nationale,

à

M. ² Miled El Mongi

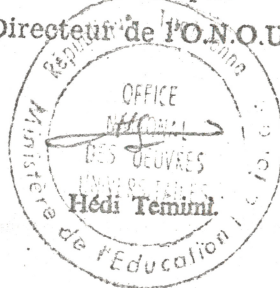
J'ai le regret de vous informer que la Commission Nationale des bourses n'a pas réservé une suite favorable à votre demande de :

- Bourse nouvelle
- Renouvellement de bourse
- Rétablissement de bourse

au titre de l'année universitaire 1972-1973 et ce, pour les raisons suivantes :

Vous avez déjà bénéficié d'une fraction de bourse

P. le Ministre de l'Éducation
Nationale et p.o.
Le Directeur de l'O.N.O.U.,



Le Ministre des PTT de Tunisie a délégué auprès de l'Ecole Nationale Supérieure des Télécommunications son Directeur Général des Télécommunications pour venir à bout des hésitations de la Direction de l'ENST et pour exiger le renvoi du camarade MONGI MILED. Il est à remarquer que c'est cette même personne qui est intervenue déjà par 2 fois pour faire admettre en 2ème année 2 Destouriens bien connus n'ayant pas les diplômes universitaires requis par les statuts. C'est dire à quel point le Pouvoir Tunisien utilise les influences personnelles pour imposer son arbitraire et appliquer sa politique de faveur pour ses pions.

La mesure prise par le Ministre tunisien des PTT et par le Pouvoir s'inscrit dans le cadre de la répression que celui-ci veut étendre contre tous ceux qui ont pris part au mouvement de Février qui a, pour la 1ère fois posé les mots d'ordre justes et touché tout le pays. A Paris, les étudiants Tunisiens, conscients de l'importance et de l'urgence des luttes que mènent leurs camarades à Tunis se sont très vite solidarisés avec eux.

A la Maison de Tunisie, à la Cité Internationale de Paris, une série de réunions, d'assemblées générales, ont déjà eu lieu avant que la Direction et les éléments réactionnaires inféodés au Pouvoir ne fassent appel aux GRS pour empêcher un meeting de solidarité de se terminer sur des propositions concrètes de lutte. L'intervention de la Police et l'arrestation de 105 étudiants Tunisiens, la nuit du 23 février 72, n'ont fait que radicaliser la lutte. Les résidents démocrates ont démis l'ancien comité et élu un nouveau comité pour faire face à la situation. Ce dernier a entamé une politique de démocratisation de la Maison et a fait jouer à la Résidence le rôle qui lui revient, à savoir être le lieu de rencontre et de libre discussion de tous les courants politiques, syndicaux et culturels Tunisiens. Pour la 1ère fois depuis plus de 10 ans, une liberté d'affichage et de réunion a été imposée pour toutes les organisations tunisiennes, quelles que soient leur idéologie et leur opinion. Pour freiner ce courant de démocratisation, la Direction et l'Ambassade de Tunisie avaient menacé le Comité des Résidents à plusieurs reprises d'expulsion de la Maison, de suppression de bourses. La Maison de Tunisie allait être fermée pendant le mois de septembre 72 pour "nettoyage" et ce n'est pas un fait du hasard que le camarade exclu de l'INST se trouve être le Président de ce Comité. Le pouvoir, par l'intermédiaire de son Ambassade et de la Direction de la Maison de Tunisie, a tout mis en oeuvre pour vider ce camarade de sa chambre, une série de prétextes a été évoquée, par exemple : - la femme de ce camarade n'est pas étudiante : faux - le camarade n'est plus boursier, sa bourse a été suspendue cette année, et ce n'est pas un fait du hasard.

Ayant épuisé leur argumentation dans ce sens et n'ayant pas pu arriver à son but, le Pouvoir n'a pas hésité à demander l'exclusion du camarade de l'INST où il est régulièrement inscrit.

On voit clairement le caractère répressif non universitaire et non administratif (l'Ecole a décidé le redoublement) de l'intervention du Ministre Tunisien des PTT et de l'exclusion qui s'en est suivie.

P
~~SECRET~~ ~~SECRET~~ ~~SECRET~~

Je viens par la présente lettre vous exposer ma situation à l'Ecole Supérieure des Télécommunications de Paris. Un mois et demi après le début de l'année universitaire Monsieur le Ministre des P.T.T. de Tunisie décide de m'exclure de cette Ecole et voilà le déroulement et les détails de l'affaire :

Licencié Es-Sciences Mathématiques, j'ai intégré la seconde année de l'Ecole Nationale Supérieure des Télécommunications de Paris le 2/10/72 avec le statut d'Elève Fonctionnaire. Avant de venir à l'Ecole, j'étais depuis le 22 Juin 70 fonctionnaire tunisien à l'Institut National de Productivité (cf. décision de recrutement ci-jointe) et j'ai demandé à cet organisme une mise en disponibilité pour pouvoir poursuivre mes études en France ce qui m'a été accordé (cf décision de mise en disponibilité ci-jointe). J'ai ensuite demandé au Président-Directeur-Général de l'Institut de bien vouloir transmettre mon dossier d'inscription à l'E.N.S.T par le biais du Ministère des Affaires Etrangères comme c'est le cas de tous les étudiants tunisiens voulant intégrer cette Ecole par une voie autre que celle du concours.

J'ai pu ainsi rejoindre l'Ecole et y poursuivre les études durant l'année universitaire 71/72. Le conseil de perfectionnement de l'Ecole réuni en Jury de fin d'année a décidé en fonction de mes résultats que je dois subir au mois de septembre des examens en fonction desquels le redoublement ou le passage en 3ème année sera prononcé. Les résultats de septembre n'ont pas été jugés satisfaisants et j'ai été autorisé à redoubler ma seconde année. J'ai accepté la décision et je refais l'année depuis le 2 Octobre 1972.

Le 15 Novembre le Secrétariat de l'Ecole me fait connaître que Mr le Directeur des Etudes a décidé de mettre fin à mes études à l'E.N.S.T (cf copie ci-jointe). La décision répond aux exigences de Mr le Ministre des P.T.T. de Tunisie qui d'après Mr le Directeur supervise les Etudes des élèves Tunisiens à l'E.N.S.T. et à celles de M. le Président-Directeur-Général de l'Institut National de Productivité qui ne "m'autorise pas à redoubler. (cf. lettre ci-jointe).

Devant cette situation qui fait fi de mes libertés et de mes droits les plus élémentaires, j'ai demandé à Mr le Directeur des Etudes de réviser sa position et de tenir compte de mes conditions. N'ayant pas d'engagement avec une administration tunisienne et ayant accepté la décision de redoublement du Jury d'admission j'ai entamé sur ces bases l'année scolaire.

Mr le Directeur des études était compréhensif et sensible à mes arguments et m'avait promis de régler ma situation et m'avait demandé de reprendre les cours à l'Ecole.

Le 20 Novembre j'étais revenu le voir pour lui demander de m'éclairer sur des développements éventuels de ma situation. Il m'avait rassuré encore une fois et m'avait dit que l'Ecole essayera de faire prévaloir son avis sur celui des pays étrangers qui y envoient leurs élèves. Il m'avait dit entre autre que si la Direction de l'Ecole par la voix du Jury d'admission a décidé

au mois de juin 72 de me garder à l'Ecole c'est pour me permettre d'achever mon cycle d'Etudes et non pour m'exclure en milieu d'année scolaire . Mr le Directeur des Etudes m'avait remis sur ma demande une attestation signée par Mr VOGÉ Directeur de l'E.N.S.T stipulant que je suis normalement les cours à l'Ecole depuis le 2 Octobre 72 (cf copie ci-jointe).

Le 7/12/72 Mr le Directeur des Etudes m'avait demandé d'écrire une lettre à Mr le Ministre tunisien des P.T.T. pour lui demander mon maintien à l'E.N.S.T.. Le 11/12/72 Mr VOGÉ Directeur de l'Ecole avait insisté auprès de moi pour écrire la lettre et m'avait promis de régler définitivement ma situation avec Mr KHOUADJA Directeur des Télécommunications au Ministère des P.T.T. de Tunisie qui sera de passage à Paris le lundi 18/12/72. J'ai écrit la lettre et j'ai remis une copie à Mr le Directeur des Etudes.

Le 21/12/72 celui-ci m'avait annoncé oralement que le Ministre tunisien des P.T.T maintient sa position et exige de l'Ecole de mettre fin à mes études.

Mr VOGÉ Directeur de l'Ecole m'annonça mon exclusion définitive par une lettre du 22/12/72. (cf copie ci-jointe).

L'explication avancée par Mr le Directeur m'a paru tout à fait nouvelle et ne concorde avec aucun des documents écrits qui m'avaient été remis jusqu'ici.

- Le Jury d'admission ne m'avait jamais spécifié que l'autorisation de redoublement qu'il m'accordait dépend de l'avis de mon administration d'origine.

- Il n'a jamais été question de me garder jusqu'au 1 Janvier 73 en attendant que je fasse appel de la décision de l'Ecole auprès de mon administration.

- Que dans les papiers que l'administration m'avait remis (certificat d'inscription du 3.10.72, décision d'exclusion du 15.11.72, certificat d'assiduité du 21/11/72) aucune allusion à la dite autorisation temporaire n'est faite.

Devant cette situation je tiens à rappeler ce qui suit :

- Je tiens à poursuivre mes études à l'E.N.S.T.
- Que je ne suis lié à l'Institut National de Productivité ou au Ministère des P.T.T. par aucun engagement.
- Que je suis normalement les cours depuis le 2/10/72.
- Qu'il m'est impossible maintenant de changer d'orientation et de m'inscrire ailleurs.

28 SEP. 1971

588 Dir/SA
AB/MB

D E C I S I O N

Le Président Directeur Général de l'Institut National de Productivité ;

Vu la loi n° 67-35 du 5 Août 1967 portant création de l'Institut National de Productivité ;

Vu le Statut du Personnel de l'Institut ;

Vu les décisions Dir/SA n° 264 du 7.7.1970 et 72 du 5.3.1971 relatives au recrutement et à l'avancement de Monsieur Mongi MILED à l'Institut National de Productivité ;

Vu la demande de mise en disponibilité de Monsieur MILED en date du 21 Septembre 1971.

D E C I D E

ARTICLE UNIQUE : La demande de mise en disponibilité de Monsieur Mongi MILED, Consultant Assistant 6ème échelon est acceptée pour une durée de 10 mois renouvelables à compter du 1er Octobre 1971.

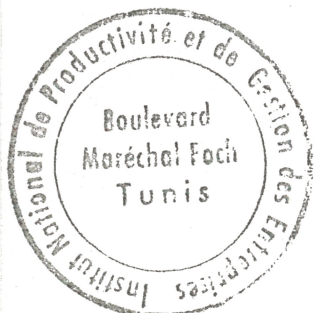
Pour COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Président Directeur Général

Dir. 138.584
Le Chef du Service Administratif

A. KHEMAKHEM


Signé : A. BELAHOUEL



DEST - 630



RÉ P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
P O S T E S E T T É L É C O M M U N I C A T I O N S

É C O L E N A T I O N A L E S U P É R I E U R E D E S T É L É C O M M U N I C A T I O N S

TÉL. 589-65-66

46, RUE BARRAULT

75634 PARIS CEDEX 13

RÉFÉRENCE A RAPPELER

ENST -Secrétariat-

PARIS, LE 3 Octobre 1972

--- CERTIFICAT de SCOLARITE ---

---oOo---

La Direction des Etudes de l'Ecole
Nationale Supérieure des Télécommunications
certifie que

Monsieur MILED El Mongi
suit les cours de 2ème année
en qualité d'Elève Fonctionnaire Tunisien
depuis le début de la rentrée scolaire 1972/1973.

P. Le Directeur des Etudes
Le Secrétariat de l' E.N.S.T.

REPUBLIQUE TUNISIENNE

MINISTRE DE
L'EDUCATION NATIONALE

Office National
des Œuvres Universitaires

8-2-1/P — N°

2219

Tunis, le 30 NOV. 1972 19.....

Le Ministre de l'Education Nationale,

à

M. ² Miled El Mongi

J'ai le regret de vous informer que la Commission Nationale des bourses n'a pas réservé une suite favorable à votre demande de :

- Bourse nouvelle
- Renouvellement de bourse
- Rétablissement de bourse

au titre de l'année universitaire 1972-1973 et ce, pour les raisons suivantes :

Vous avez déjà bénéficié d'une fraction de bourse.

P. le Ministre de l'Education
Nationale et p.o.

Le Directeur de l'ONOU.



I.M.P. - M.D.V. - M.D.V.



R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
P O S T E S E T T É L É C O M M U N I C A T I O N S

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

TÉL. 589-66-66

46, RUE BARRAULT

75674 PARIS CEDEX 13

RÉFÉRENCE A RAPPELER

ENST/SEC/HA/72.1370

PARIS, LE 15 Novembre 1972

NOTE pour M. MILED

J'ai le regret de vous faire connaître que M. le Ministre des P.T.T. de Tunisie, supervisant les études des Elèves-Fonctionnaires tunisiens à l'E.N.S.T., m'a demandé de mettre fin à vos études à l'Ecole. Cette décision a été confirmée par la lettre dont vous trouverez ci-joint la photocopie.

En conséquence, je me vois dans l'obligation de vous rayer de la liste des Elèves de l'E.N.S.T.

Cette mesure prend effet à dater de ce jour.

LE DIRECTEUR DES ÉTUDES
DE L'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

G. LEFRANÇOIS



R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
P O S T E S E T T É L É C O M M U N I C A T I O N S
D I R E C T I O N D E L ' E N S E I G N E M E N T S U P É R I E U R T E C H N I Q U E

TÉL. 589-66-66

46, RUE BARRAULT, PARIS-13^e

RÉFÉRENCE A RAPPELER

ENST/DE/CL/72.1386

PARIS, LE 21 Novembre 1972

- A T T E S T A T I O N -

--0--

Je soussigné, Ingénieur Général, Directeur de l'Ecole Nationale Supérieure des Télécommunications certifie que Monsieur MILED El Mongi poursuit normalement ses études en 2^{ème} année depuis le 20 Octobre 1972.

Attestation établie à la demande de l'intéressé pour être produite à la Commission du logement de la Cité Universitaire.

L'INGÉNIEUR GÉNÉRAL
DIRECTEUR
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR TECHNIQUE
DES POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

J. VOGÉ



R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
P O S T E S E T T É L É C O M M U N I C A T I O N S
D I R E C T I O N D E L ' E N S E I G N E M E N T S U P É R I E U R T E C H N I Q U E

TÉL. 589-66-66

46, RUE BARRAULT, PARIS-13^e

75634 PARIS CEDEX 13

RÉFÉRENCE A RAPPELER

036 DR-V

PARIS, LE

22 DEC 1972

N O T E

pour Monsieur MILED
Elève fonctionnaire tunisien

A la suite de l'insuffisance de vos résultats scolaires au cours de l'année 1971-1972 ainsi qu'aux examens de rappel qui vous avaient été imposés à la rentrée, vous n'avez pu être admis en troisième année. Le jury d'admission avait cependant accepté que vous redoubriez votre deuxième année, mais à la condition imposée par votre statut d'élève fonctionnaire - d'obtenir l'accord de votre administration. Celle-ci, par lettre jointe en copie du 9 novembre 1972, nous a fait savoir que vous n'étiez pas autorisé à redoubler.

La direction de l'Ecole vous a cependant permis d'achever le premier trimestre scolaire, afin de vous laisser la possibilité de faire éventuellement appel de cette décision auprès de votre administration, si vous estimiez pouvoir le faire. En l'absence de tout élément nouveau, je suis dans l'obligation, à partir du 1^{er} janvier 1973, de mettre fin à l'autorisation temporaire qui vous avait été accordée et de vous exclure ainsi de l'école.

INGÉNIEUR GÉNÉRAL
DES POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

INSTITUT
National de Productivité

N° 0707

Objet :

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL
DE L'INSTITUT NATIONAL DE PRODUCTIVITE

à

Monsieur LE FRANCOIS
DIRECTEUR DES ETUDES DE L'ECOLE NATIONALE
SUPERIEURE DES TELECOMMUNICATIONS

46, rue Barrault

PARIS (13^{ème})

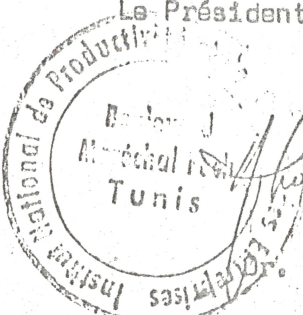
-France-

Monsieur le Directeur,

Suite à l'échec de M. MILED Mongi à ses examens de passage en 3^{ème} année de votre Etablissement, j'ai le regret de vous informer que nous ne l'autorisons pas à redoubler sa 2^{ème} année, pour des raisons de nécessité de service et compte tenu des décisions du Conseil d'Administration de notre Institut.

Je vous remercie de la sollicitude que vous n'avez cessé de témoigner à l'égard de M. MILED et je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président Directeur Général,


A. KHEMAKHEM

1/00

AF116

UN ELEVE TUNISIEN EXCLU DE L'ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES
TELECOMMUNICATIONS

PARIS, 5 JANVIER (AFP)

UN TUNISIEN, ELEVE DE L'ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES
TELECOMMUNICATIONS DE PARIS, A ETE EXCLU DE CET ETABLISSEMENT
ET PROTESTE CONTRE CETTE DECISION.

X FONCTIONNAIRE A L'INSTITUT NATIONAL TUNISIEN DE PRODUCTIVITE
DEPUIS 1970, M. MILED EL MONGI, AVAIT ETE MIS EN DISPONIBILITE
EN OCTOBRE 1971 POUR POUVOIR SUIVRE DES COURS A L'ECOLE NATIONALE
SUPERIEURE DE TELECOMMUNICATIONS OU IL AVAIT ETE INSCRIT EN
SECONDE ANNEE COMME ELEVE FONCTIONNAIRE ETRANGER. EN SEPTEMBRE
1972, SES NOTES NE LUI AVAIENT PAS PERMIS DE PASSER EN TROISIEME
ANNEE, MAIS LE JURY L'AVAIT AUTORISE A REDOUBLER LA SECONDE
ANNEE. OR, LE 15 NOVEMBRE, LE DIRECTEUR DE L'ECOLE A FAIT SAVOIR
A M. MILED QUE L'INSTITUT NATIONAL TUNISIEN DE PRODUCTIVITE NE
L'AUTORISAIT PAS A REDOUBLER ET LE PAPPELAIT EN TUNISIE POUR
"RAISONS DE NECESSITE DE SERVICE". LE STATUT D'ELEVE FONC-
TIONNAIRE EXIGEANT L'ACCORD DE L'ADMINISTRATION DONT IL DEPEND,
L'ECOLE SE VOYAIT DANS L'OBLIGATION D'EXCLURE M. MILED, CE QUI
LUI FUT SIGNIFIE OFFICIELLEMENT LE 22 DECEMBRE.

M. MILED PROTESTE CONTRE CETTE DECISION, DECLARE QU'IL TIENT
A POURSUIVRE SES ETUDES A L'ECOLE, QU'IL N'EST LIE PAR AUCUN
ENGAGEMENT A L'INSTITUT NATIONAL DE PRODUCTIVITE ET SOULIGNE
QU'IL LUI EST MAINTENANT IMPOSSIBLE DE CHANGER D'ORIENTATION ET
DE S'INSCRIRE AILLEURS. IL EST SOUTENU PAR DES ELEVES ET DES
PROFESSEURS DE L'ECOLE ET PAR LE "COMITE DE DEFENSE DES ETUDIANTS
ETRANGERS EN FRANCE" QUI RECLAME SA REINTEGRATION.

AF RA 622 14.23

Un élève tunisien, régulièrement inscrit à l'Ecole Nationale supérieure des Télécommunications de Paris, vient de se voir notifier une mesure d'exclusion de cette école le 22 Décembre 1972 (cf. pièce n°I). Que les tenants et les aboutissants de cette affaire .

1.- Employé , en tant que consultant assistant auprès de l'Institut National de Productivité , organisme lié au Ministère Tunisien de l' Economie , monsieur MILED El Mongi a été inscrit régulièrement sur titres (licence es-Sciences) et comme élève fonctionnaire à l'E.N.S.T de Paris en Septembre 1971 .Il avait au préalable bénéficié d'une décision de mise en disponibilité d'une durée de 10 mois renouvelable à compter du 1/10/71 (cf. pièce n°2).

2.- Au terme de l'année universitaire 1971/72 le jury d'admission de l'école accordait à Miled l'autorisation de redoubler la 2° Année, en dépit de son échec aux examens de rappel .

Un certificat de scolarité lui était remis le 3 Octobre 1972 toujours en qualité d'élève Fonctionnaire Tunisien et pour l'année 1972 /73 (cf. pièce n°3)

3.- Le 9 Novembre 1972 l'administration tunisienne intervenait auprès de l'Ecole pour lui faire part de son "regret de ne pas autoriser Miled à redoubler sa 2° année pour des raisons de nécessité de service" (cf; pièce n° 4) .

Le 15 Novembre le Directeur des études de l'Ecole notifiait à Miled la décision de mettre fin à ses études à l'Ecole suite à l'intervention du ministre des P.T.T de Tunisie (cf. pièce n° 5).

4.- Le 21 Novembre pourtant une autre attestation de Scolarité lui était encore délivré par M. Vogé Ingénieur Général Directeur de l'Enseignement Supérieur Technique des postes et télécommunications ; (cf. pièce n°6) .

La direction de l'Ecole suggérait par ailleurs à Miled d'envoyer une lettre au ministre des P.T.T de Tunisie bien qu'aucune autorité administrative Tunisienne n'ait pris contact avec lui à propos de cette affaire .

Soumise au préalable à la Direction de l' Ecole cette lettre a été envoyée par Miled le 13/12/72. (cf. pièces n°7 et 8).

5.- Le 22 Décembre arguant de nouvelles interventions Tunisiennes la Direction de l'Ecole signifiait à Miled qu'elle se trouvait dans l'obligation de mettre fin à "l'autorisation temporaire (?) qui lui a été accordée et de l'exclure ainsi de l'Ecole ". (cf. pièce n°I).

6.- Le 4 Janvier une A.G. de l'Ecole adoptait une motion contestant cette mesure et une seconde A.G. décidait le lendemain la grève des cours pour le Mardi 9 Janvier. (cf. pièces n° 10 et 9).

Une délégation d'universitaires Français et Tunisiens doit être reçue le 9 Janvier à 17h par la direction de l'Ecole .

Le 5 Janvier l'AFP publiait une dépêche d'agence sur cette affaire , AFP 116, (cf. pièce n°II).

De cette énumération il ressort .

I/ Que cette décision d'exclusion constitue un précédent grave dans la mesure ou elle intervient en cours d'année scolaire et qu'elle n'est motivée par aucune raison d'ordre universitaire .

2/ Que l'argument concernant le Statut d' élève-fonctionnaire -étranger ne constitue en fait qu'une fiction juridique dans la mesure où Miled n'a ni le Statut de fonctionnaire ni en tout cas celui d'employé de P.T.T en Tunisie . Aucun engagement d'aucune sorte ne le liant à cette administration .

3/ Enfin , et ce n'est pas le moindre des éléments d'appréciations , Miled militant progressiste a été élu en février 72 président du Comité des résidents de la maison de Tunisie . Cette élection fait suite à la mise en minorité du précédent comité , composé d'éléments pro-gouvernementaux , après les incidents du 23 février marqués par l'intervention des C.R.S.

Depuis Miled a fait l'objet de multiples pressions qui ont culminé avec la récente mesure d'exclusion.

Le sens de la démarche auprès de la direction de l'Ecole.

Pour les universitaires Français, les élèves de l'Ecole et les représentants des Organisations Etudiantes en France , le débat sur le Statut d'élève fonctionnaire étranger est un faux débat.

; Miled est élève-est- de l'Ecole , régulièrement inscrit et en fonction d'une décision du Jury d'admission .

Aucun critère d'ordre universitaire ne justifie la mesure d'exclusion en cours d'année scolaire

La direction de l'Ecole ne doit pas créer le grave précédent d'une exclusion dans ces conditions , quelque soit les allégations , arguments et pressions des autorités administratives tunisiennes , d'autant plus que Miled n'est pas fonctionnaire du gouvernement tunisien et l'Ecole peut le garder sans toucher aux intérêts de l'administration tunisienne .

L'AGGRAVATION DES CONTRADICTIONS DE CLASSE
DANS LES CAMPAGNES TUNISIENNES

A l'heure où la promulgation de la réforme agraire en Algérie montre que le poids de la paysannerie continue d'être important dans certains pays, il convient de se demander où en sont les campagnes tunisiennes qui, du temps où les coopératives de production étaient la règle, étaient présentées comme un "modèle" possible du développement post-colonial. On sait que, au mois de septembre 1969, le pouvoir tunisien a donné un violent coup de barre à sa politique agricole et que le promoteur de cette politique, Ahmed Ben Salah est actuellement en prison. On sait moins bien ce qu'étaient en fait ces coopératives, présentées comme la "vitrine" du pseudo-socialisme tunisien, et le rôle qu'elles ont joué quant au développement du capitalisme dans les campagnes. Sans nous étendre longuement sur cet aspect⁽¹⁾, disons que sous la direction de Ben Salah, la bourgeoisie d'Etat, dominante à l'époque, s'est efforcée d'englober l'ensemble de la campagne dans le système capitaliste, par la création de grands domaines mécanisés et centralisés, la suppression de toute la petite propriété, l'extension en fait du salariat sous couvert de coopératives, l'accession de l'agriculture au marché capitaliste était réalisée dans tous les sens : marché des biens de production agricole (venus de l'étranger), commercialisation de toute la production, monétarisation totale de l'économie familiale des anciens petits fellahs et accession de ceux-ci au marché national des biens de consommation. Les pressions d'abord, puis l'adhésion forcée des gros propriétaires à ce système coopératif ont fait disparaître les derniers résidus des exploitations de type féodal et ont permis l'adhésion totale de la campagne à un marché capitaliste national étroitement dominé par l'impérialisme étranger. Ce mouvement qui généralisait l'expropriation des petits producteurs, leur transformation en prolétaires et souvent en chômeurs, s'est heurté à l'hostilité de plus en plus forte des masses paysannes. La résistance de ces dernières et, selon les termes mêmes de Bourguiba "la menace de guerre civile" qu'elles faisaient peser sur le pays ont poussé les différentes fractions bourgeoises opposées à l'hégémonie de la bourgeoisie d'Etat à écarter celle-ci du pouvoir et éliminer son chef, Ben Salah.

Ces différentes fractions bourgeoises, c'est-à-dire industrielle, financière, commerçante et foncière, ont rapidement substitué à Bahi Ladghaur, trop lié à la bureaucratie d'Etat, un homme qui, à défaut de l'unir était du moins plus représentatif de leurs désirs communs, fin du "collectivisme" et retour à l'initiative privée, le "libéral" Hédi Nourine. Cette alliance, qui ne manquait pas de présenter des brèches, était en fait dominée par toute une partie de la bourgeoisie financière et industrielle privée, comme sa relative indépendance vis à vis des commerçants et des agriculteurs l'a montré. Elle paraît s'être brisée au cours du dernier congrès du PSD, en octobre dernier ; les points de divergence ne concernent pas seulement le problème -capital en Tunisie- de la seule démocratie

.../...

(1) La signification de la collectivisation a été longuement analysée dans la brochure n° 5 publiée par le groupe Tunisien "Perspectives" en février 70, sous le titre "Les problèmes agraires en Tunisie".

ils semblent toucher tous les aspects de la vie économique et sociale de la Tunisie, comme on peut le déduire des ébauches d'analyses rendues publiques par Ahmed Mestiri. Celui-ci avait, dès janvier 1968, parlé de la nécessité d'une réforme agraire sur laquelle l'équipe Nouira est muette. C'est dire qu'il y a une alternative bourgeoise - du moins en théorie - à l'actuelle politique agraire du pouvoir. Encore faut-il être conscient de ce qu'est réellement cette politique et ce qu'elle implique.

L'année 69-70, pourrait ne pas être significative quant à la politique du pouvoir à la campagne, vu que n'ayant eu ni le temps ni les moyens de mettre cette politique au point, il a dû se contenter d'improviser, laissant les mesures prises s'entraîner les unes les autres tandis qu'il s'efforçait avant tout de récupérer une emprise politique sur le pays. Néanmoins, aussi bien par les mesures négatives, la rupture du processus de collectivisation forcée, que par la libéralisation qui les a accompagnées, notamment dans le domaine du commerce, cette année a été le prélude à une politique plus élaborée, explicitée par les divers discours prononcés par les responsables pendant l'année 1971. Dans cette mesure, on peut parler d'une ligne d'ensemble depuis septembre 1969.

Il n'est pas sorcier de comprendre que ce sont les gros possédants, et plus spécialement les gros possédants qui ont le plus assimilé les techniques du capitalisme, qui sont les grands bénéficiaires de cette politique : étant les mieux équipés, aussi bien en matériel qu'en connaissances techniques, profitant le plus facilement des crédits bancaires, capables d'assimiler de manière optimale l'aide étatique, ces gros entrepreneurs ont perçu des avantages multiples, allant des "mesures d'encouragement à l'agriculture", qui les concernent directement, aux décisions de libéralisation du commerce, auxquelles ils sont également intéressés.

La dissolution des coopératives agricoles de production et la liquidation des fermes domaniales leur a profité directement : ce sont eux qui ont racheté la plupart des parcelles mises en vente, qui ont loué les superficies mises en location par l'OTD, et qui, bien plus encore ont loué les terres des petits paysans incapables d'exploiter eux-mêmes leur lopin, on a estimé à plus de 150 000 ha cette dernière catégorie. Ils peuvent grâce à ces mesures retourner au système d'exploitation du colon, c'est-à-dire fondamentalement à celui du fermier capitaliste, exploitant beaucoup plus qu'ils ne possèdent de terres, le caractère de fermier devenant promordial par rapport à celui de possédant. On se souvient que du temps des coopératives et avant que celles-ci ne leur soient étendues, ils se trouvaient confinés que les terres qu'ils possédaient et par conséquent terriblement limités dans leurs possibilités d'expansion capitaliste à la campagne⁽¹⁾. C'est en core le domaine de l'Etat qui, par la vente de matériel agricole et de cheptel, leur fournit une grande partie des moyens d'exploitation supplémentaires qui leur sont exigés par cette suppression des limites que leur assignait leur propriété. L'augmentation très importante des ventes de matériel mécanique agricole enregistrée en 1971 confirme l'élargissement des possibilités d'exploitation des gros agriculteurs capitalistes.

Ces fermiers capitalistes sont également les grands bénéficiaires de toutes les mesures que, dans le but officiel de contri-

(1) La bourgeoisie d'Etat espérait ainsi les obliger à se reconvertir et à investir leur argent dans l'industrie. Quand elle eût abandonné l'espoir de voir cette reconversion s'opérer volontairement, elle décida de leur forcer la main en les englobant dans les coopératives : on sait qu'elle ne put maintenir ce système.

buer à augmenter la production agricole, le pouvoir a reprises en matière d'aide à l'agriculture : baisse des droits de douanes et autres taxes sur le matériel agricole, détaxation du prix des carburants, subventions pour l'utilisation de techniques modernes d'irrigation et de culture, crédits spéciaux pour l'emploi d'engrais, de semences sélectionnés, etc... Et qui, parmi les autres catégories paysannes, peut réellement bénéficier de toutes ces mesures, en dehors des fermiers capitalistes mécanisés, cultivés et accédant facilement à tous les crédits ?

Une illustration de cette capacité des fermiers capitalistes à non seulement s'enrichir énormément, mais à creuser toujours plus l'écart entre eux et les autres catégories paysannes grâce à l'aide de l'Etat pour "accéder au progrès technique" est fournie par l'exemple du blé mexicain : on sait que cette nouvelle variété a une productivité énorme, à condition que soient effectués d'importants travaux de préparation du sol et qu'on lui fournisse une grande quantité d'engrais, surtout azotés; Pour encourager la culture de ce blé, le gouvernement vend à crédit aux agriculteurs les semences et les engrais azotés, mais les livre ensemble. Les paysans moyens et petits, peu habitués à d'aussi importantes dépenses, et toujours à court d'argent, revendent souvent à très bas prix une importante partie des engrais reçus, ce qui a pour résultat immédiat de leur faire revenir la semence plus chère qu'aux capitalistes qui ne pratiquent pas ces ventes et pour résultat à terme de leur donner une récolte très inférieure aux autres : l'aide de l'Etat et le progrès technique se traduiront nécessairement par une aggravation des écarts entre les fermiers capitalistes et les autres classes rurales.

Enfin, alors que le retour à une politique soi-disant "d'équilibre entre les secteurs privés d'Etat et coopératif" se marque sur le plan de la politique bancaire par un retour aux normes de l'orthodoxie en matière de crédits - on ne prête au^a ceux qui offrent des garanties, donc à ceux qui possèdent beaucoup de terres ou d'argent - la libéralisation du commerce profite encore à ces fermiers capitalistes : souvent agriculteurs et commerçants, ils peuvent commercialiser leurs récoltes directement, ce qui leur évite les dépenses dues au fonctionnement des URC et des offices, et surtout, en tant que commerçants, servir d'intermédiaires entre la moyenne et la petite paysannerie et le marché, et se renforcer d'une manière considérable quand ils n'achètent pas également les récoltes des agrocombinats et des coopératives. Même lorsqu'ils ne sont qu'agriculteurs, la concurrence retrouvée dans le commerce leur permet encore de tirer bien plus de leurs récoltes, qu'ils ne pouvaient l'espérer avec les structures étatiques ou les monopoles précédents.

L'aggravation des conditions des classes populaires rurales.

Cette promotion des fermiers capitalistes, qui entraînera inévitablement une concentration toujours plus importante des terres, car c'est la loi du capitalisme, s'accompagne naturellement d'une polarisation plus nette encore que par le passé des classes rurales : s'il subsiste encore une moyenne paysannerie - plutôt réduite d'ailleurs - les autres fractions paysannes évoluent très rapidement vers la dépossesion totale, en tout cas vers la semi-prolétarianisation et l'aggravation de leurs difficultés à subsister.

Les paysans moyens, ceux qui utilisent en permanence quelques ouvriers, et possèdent quelquefois un tracteur, en sont encore à se réjouir de leur nouvelle situation, l'essentiel pour eux est d'avoir récupéré leurs terres et de pouvoir retourner à une exploitation directe.

.../...

Ils bénéficient partiellement de crédits bancaires et d'une aide étatique, mais c'est surtout par la combinaison de leurs activités agricoles et du rôle de petit commerçant qu'ils parviennent (lorsque cette combinaison existe) à se retrouver dans une situation meilleure : ramasseurs des récoltes commercialisées des petits paysans, revendeurs à ceux-ci, en détail, des produits dont ils ont besoin (huile, thé, sucre); ils trouvent dans cette exploitation des couches inférieurs de la paysannerie une compensation aux difficultés qu'ils ne manquent pas d'avoir, en tant qu'agriculteurs, aussi bien en matière d'obtention de crédits de campagne que devant la concurrence des gros fermiers.

La petite paysannerie est la grande victime de la "collectivisation" bourgeoise et la politique actuelle n'a pas rétabli la situation. Loin de là : contraints de vendre - ou de sacrifier - son cheptel à très bas prix, le petit paysan, qui s'était ainsi opposé à la coopérative, s'était du même coup dépouillé de sa principale ressource.

Après septembre 1969, on a libéré des coopératives, y compris celles qui, "assainies" devenaient des agro-combinats tous ceux qui possédaient une parcelle, le taux de licenciement atteignant souvent 60% des coopérateurs. Les paysans ainsi libérés se voyaient bien offrir du bétail, mais à des prix si élevés qu'ils étaient dans l'incapacité de reconstituer même un élevage familial. La plupart d'entre eux, 60 000 environ, ont préféré louer leur lopin et chercher à ~~xxxxxxx~~ s'employer, le plus souvent occasionnellement, chez les fermiers capitalistes ou dans les fermes d'Etat (Il n'y a malheureusement pour eux plus de chantiers de chômage), ou même d'aller à la ville. La recrudescence du chômage rural se conjugue avec l'accélération de la semi-prolétarianisation de la petite paysannerie qui après avoir cru qu'elle échappait à la ruine et à la prolétarianisation ~~de la~~ ~~xxxxxx~~ en même temps qu'elle quittait les coopératives, envie souvent le sort, pourtant bien peu enviable, de ceux qui sont restés salariés dans les URG ou les fermes d'Etat. D'où le mécontentement et les mouvements de révolte enregistrés un peu partout dans le Nord et le Centre: occupation de terres à Haffouz dans le Kairouannais; révolte à El Haouria de paysans qu'on venait d'exproprier au profit de gros possédants; pillage au Fahs des coopératives de consommation et incendie des stocks de fourrage des gros agriculteurs (stockés pendant une disette) etc...

Les ouvriers restés dans les agro-combinats, fermes d'Etat et URG organisent des grèves sauvages pour exprimer leur mécontentement contre les retards de paiement, les suppressions des avantages en nature (avances en produits agricoles) ou l'arbitraire de leur responsable-dictateur. Le pouvoir a en effet réorganisé la gestion du secteur étatique et engagé pour cela des techniciens liés par contrat à l'OTD, dans des conditions telles que ceux-ci, qui perçoivent des primes sur les chiffres d'affaire et sur les bénéfices de l'unité, ne reculent devant rien pour exploiter à fond et les terres qu'ils épuisent et les ouvriers qui y travaillent. Le but de l'opération pour le pouvoir est de former une classe de fermiers-techniciens à qui on cédera des terres et qui joueront le rôle de fermiers capitalistes de pointe à la campagne. Alléchés par cette perspective, les techniciens agricoles qui quittent l'administration pour ces fermes se comportent en propriétaires d'autant plus durs avec les ouvriers qu'ils ne perçoivent qu'une partie des bénéfices, d'où exploitation accrue.

Ainsi pour rattraper ce que l'augmentation des salaires ouvriers décidée par le Gouvernement le 1er mai dernier (appliquée tardivement et de façon inégale), on a vu des compressions de personnel et une augmentation de la durée effective de travail sur les fermes. La condition déjà difficile des masses laborieuses de la campagne n'a en outre pas cessé de s'aggraver du fait de la montée continuelle des prix, résultant notamment de la libération du commerce.

La bourgeoisie tunisienne dans l'impasse.

L'accélération du processus de concentration capitaliste dans les campagnes peut se résumer en quelques chiffres: les 3000 gros possédants du Nord qui accaparaient en 1961 les tiers des terres agricoles (400 000h environ) ont étendu leur domination sur 200 à 250 000h supplémentaires, tandis que le nombre de chômeurs totaux est passé de 200 à 250 000, celui des chômeurs déguisés avoisinant ce dernier chiffre. Le pouvoir ne fait rien, bien au contraire, pour s'opposer à cette concentration. Il a même tenté, sans succès jusqu'ici, de faire voter une loi permettant à des sociétés étrangères d'exploiter directement les terres agricoles. Une telle exploitation, si proche du système colonial, n'est pour l'instant possible que de façon détournée: ainsi une société, qui s'engage à équiper et mettre en valeur une zone irriguée, pourra pendant 5 ans en tirer tous les bénéfices...

Cette évolution vers la concentration capitaliste, alors qu'est pratiquement réalisé l'intégration de la paysannerie au marché capitaliste, a effacé les séquelles de rapports féodaux à la campagne, il n'y a guère que quelques îlots d'auto-subsistance, notamment dans les Mogodes, qui échappent encore à ce système. Mais il faut noter qu'en fait il n'y a pas de rupture fondamentale entre la politique de la bourgeoisie d'Etat et celle du pouvoir actuel: toutes les deux visaient à généraliser le mode et les rapports de production capitalistes dans les campagnes, et la seconde ne parvient à des résultats rapides dans ce domaine, que grâce à tous les acquis de la première dans ce domaine: intégration de la petite paysannerie au marché, généralisation du salariat et expropriation des petits producteurs. Il y a seulement substitution d'une forme dominante de concentration capitaliste à une autre, substitution de la domination des fermiers capitalistes sur la campagne à celle des bureaucrates gestionnaires. Du temps de Ben Salah, la contradiction principale entre les masses paysannes prolétarisées et semi-prolétarisées et la bourgeoisie d'Etat masquait les contradictions secondaires qui opposaient ces masses à la bourgeoisie rurale privée. Aujourd'hui ces dernières contradictions deviennent principales, c'est le fermier capitaliste qui exploite et domine les masses paysannes, avec l'aide de l'Etat bourgeois. Cela signifie-t-il que cet Etat est dominé, même en partie, par la bourgeoisie foncière?

Nous ne le pensons pas. S'il est vrai que cette fraction bourgeoise est la principale bénéficiaire de la politique du pouvoir, cela ne signifie pas pour autant qu'elle en soit l'inspiratrice, ni même qu'elle représente une force politique déterminante. La fraction au pouvoir s'appuie certes sur les propriétaires fonciers, mais elle leur pose des conditions et va jusqu'à les menacer: devant le danger des conflits sociaux à la campagne, Nouira presse les "agriculteurs" (entendez les fermiers capitalistes) de donner du travail à leurs "frères déshérités" et pour cela d'augmenter leur productivité. "Comptez d'abord sur vous-mêmes", "augmentez la production de 10% si vous voulez que l'Etat vous aide", "améliorez vos procédés culturaux" etc...; on pourrait multiplier les citations qui montrent que le pouvoir de la fraction industrielle et finan-

cière ne s'identifie pas complètement aux intérêts des agriculteurs capitalistes: il faut, leur dit-elle, que vous fassiez les efforts indispensables non seulement pour augmenter la production par des modernisations, des techniques culturales, mais encore pour l'intensifier suffisamment pour fournir du travail aux chômeurs ruraux, sinon nous supprimerons l'aide étatique.

En fait, ces objectifs ne semblent pas pouvoir être atteints facilement: l'augmentation de l'emploi ne pourra même pas faire atteindre le niveau, pourtant insuffisant, qu'assuraient les UCP au moment de leur généralisation, puisque celles-ci avaient une main-d'oeuvre bien supérieure à leurs besoins. Quant à investir à long terme, même dans l'agriculture, les fermiers ne semblent pas être en mesure de le faire sans de très importants crédits de l'Etat - que le pouvoir, ne pourra vraisemblablement pas dégager - d'une part parce qu'en tant que locataires de nombreuses terres, ils n'y investissent que s'ils ont de très sérieuses garanties que ces investissements leur rapportent, d'autre part parce que louant trop par rapport à leurs moyens, ils parviennent tout juste, avec les crédits bancaires habituels, à cultiver de manière extensive leurs terres. Cette difficulté à investir de la part des gros agriculteurs privés, n'est pas un fait nouveau: elle avait été une des raisons de la généralisation des coopératives. D'un autre côté, bien qu'incapable de très gros efforts d'investissement dans l'agriculture, le pouvoir, à cause de la situation économique déséquilibrée dont il a hérité, ne peut courir le risque de voir baisser la production agricole: tant qu'il acceptera l'existence des fermiers capitalistes, il ne pourra les priver de son aide de peur de les voir saboter la production. Il faut ajouter à cela que dans la lutte que se livrent actuellement les différentes fractions bourgeoises pour le pouvoir, la fraction Nouira ne fera rien qui risque de la priver de l'appui de la bourgeoisie capitaliste rurale.

Ainsi la politique de la bourgeoisie privée n'aura pas mis longtemps à atteindre ses limites et à se trouver enfermée dans une contradiction insurmontable: venue au pouvoir sur la base de l'hostilité des masses populaires, surtout rurales, à la politique de la bourgeoisie d'Etat, elle ne peut que promouvoir un mode de développement à la campagne qui provoque de plus en plus nettement la ruine et le mécontentement des couches populaires. Avec le processus de concentration capitaliste, le risque s'aggrave de voir ce mécontentement rejoindre celui des masses populaires urbaines.

C'est ici que se pose la question de savoir si le mot d'ordre de réforme agraire, avancé par Nestiri en 68, ne peut pas être à nouveau le cheval de bataille de la fraction de la bourgeoisie privée opposée à la fraction Nouira. Cela aurait pour effet politique de lui gagner une partie des masses paysannes, certes, mais cela risquerait de favoriser une lutte des classes directe et ouverte à la campagne: Nestiri a donné et donne encore la preuve que s'il veut bien que les masses l'appuient, il n'est guère disposé à les faire se mettre en branle, craignant que le mouvement des masses dépasse complètement toute possibilité de limitation bourgeoise. Il est donc peu probable, sauf si les contradictions du pays ne remettent en cause toute la domination bourgeoise, qu'il prenne un tel risque. Mais on peut voir les avantages qu'une telle fraction bourgeoise attend d'une réforme agraire: constitution d'une petite bourgeoisie rurale, stabilisation pour un temps de la situation dans les campagnes, possibilités de canaliser les ressources des bourgeois vers des inves-

tissements industriels, etc... Ce mot d'ordre peut donc, dans une situation précise, être avancé par des bourgeois sans que l'intention démagogique ne prédomine.

Mais ce mot d'ordre est-il révolutionnaire - l'Algérie parle de "révolution agraire" - dans le cas de la Tunisie, ou même seulement "progressiste"? Il faut répondre nettement non à cette question. L'évolution de la situation des campagnes tunisiennes, la généralisation du système capitaliste en agriculture ne posent pas historiquement le problème de la parcellisation du cadre de la production, mais au contraire celui de la socialisation totale de cette production. Revenir sur la concentration capitaliste, abandonner - sauf cas de force majeure - les techniques modernes, rendre au prolétaire agricole la condition de petit producteur, tout cela est réactionnaire et tourne le dos à l'Histoire. La concentration capitaliste à la campagne augmente le nombre des prolétaires, de ceux qui, lorsque le prolétariat urbain se sera donné une direction révolutionnaire, rejoindront son camp et réaliseront la seule véritable Révolution, à l'ordre du jour en Tunisie: la Révolution Socialiste.

Novembre 1971.

Avril 1967.

Camarade,

Bientôt vont se dérouler les élections pour le 15^{ème} Congrès de l'U.G.E.T.

L'importance de la bataille que nous avons à y mener revêt un caractère particulier ; cela ne manquera pas de peser sur l'avenir du mouvement étudiant.

En effet, la crise qui secoue l'U.G.E.T. depuis déjà quelques années a atteint son point culminant dans les manifestations des 14, 15 et 16 Décembre des Etudiants de Tunis et par la grève générale de l'Université qui s'en est suivie.

Cette explosion de protestation vise :

- la politique anti-sociale en matière économique et anti-démocratique du gouvernement ;
- l'indigne position des officiels Tunisiens au sujet de l'agression américaine au Viet-Nam ;
- l'alignement inconditionnel de la Direction de l'UGET sur les positions du P.S.D. et les procédés anti-démocratiques de cette Direction.

Les manifestations et grèves de Tunis, en mettant au grand jour l'existence réelle de la crise de l'U.G.E.T., ont été une démonstration de la volonté des Etudiants de répudier l'indifférence et la passivité pour lutter résolument afin de sortir notre Centrale Syndicale de la crise où elle se débat.

La détérioration de la situation et l'aggravation du malaise au sein de l'U.G.E.T. ont poussé des étudiants destouriens à se solidariser avec leurs camarades manifestants et grévistes et à exprimer ainsi publiquement leur mécontentement.

L'U.G.E.T. est considérablement affaiblie à l'intérieur et isolée à l'extérieur. Notre devoir est de la sortir de cette impasse et d'en faire une véritable organisation de masse capable de mobiliser les étudiants.

Pour ce faire, il faudra imposer une révision de ses rapports avec le Parti Destourien, et la doter de structures démocratiques permettant une participation et un contrôle direct de

la base.

Le prochain Congrès devra être l'occasion d'un examen critique de la situation interne et externe de l'U.G.E.T. et de son orientation politique et syndicale.

Des décisions importantes pour l'avenir de notre organisation y seront prises. Une question capitale pour le pays tout entier occupera une grande partie des travaux de ce Congrès: il s'agit de l'Enseignement. Le bilan des années passées sera examiné, et surtout une orientation de la réforme de l'enseignement sera dégagée. La politique choisie engagera le pays pendant de longues années.

La Direction actuelle de l' U.G.E.T. aura aussi à rendre compte de sa gestion. Elle aura à répondre de ses prises de position scandaleuses lors des événements de Tunis et du rôle qu'elle a joué dans la répression.

Ces quelques aspects des débats qui marqueront le 15ème Congrès montrent que ta participation militante à la préparation aux élections des délégués et, éventuellement, aux travaux du Congrès est une exigence Nationale.

Notre Centrale Syndicale se trouve devant une alternative: ou bien continuer dans la voie qu'on lui impose, et c'est la désaffection et l'isolement complet, ou bien bouleverser ses structures et son orientation de façon à ce qu'elle soit l'organisation démocratique des Etudiants pour les Etudiants, et aussi de façon à ce qu'elle puisse jouer auprès des masses populaires et pour leurs intérêts le rôle indispensable qui est le sien.

C a m a r a d e,

Ta présence dans le monde étudiant à cette étape historique te donne une responsabilité particulière. Ton devoir est de l'assurer pleinement.

Comité de Liaison
des Etudiants Démocrates Tunisiens

P.S.- Au cas où tu n'as pas ta carte de l'U.G.E.T., tu dois la réclamer (de toute urgence) auprès des responsables de l'U.G.E.T. à Monsigny ou à la Maison de Tunisie.

CAMARADES ETUDIANTS:

L'A.G. du Vendredi 15 à la Maison de Tunisie s'est transformée malgré la vigilance de nombre d'entre nous en une démonstration hystérique portant un coup aux acquis au mouvement étudiant depuis l'an dernier, et risquant à oeuvrer pour sa division alors qu'il doit lutter pour son unité- (bilan aussi: un camarade grièvement blessé). Nous venons pour assumer notre part de responsabilité dans cette tournure regrettable des choses apporter cette mise au point.

NOUS DENONCONC LE NON-RESPECT DES DECISIONS DE LA MAJORITE DES ETUDIANTS:

Conscients du fait que l'A.G. avait été appelée par la section de Paris que nous considérons non représentative des étudiants tunisiens à Paris des camarades du C.B. de Paris VIII, du C.B. Jussieu et des camarades d'autres facs ont tenu une série de séances de travail avec les membres du CAL U.G.E.T. pour organiser la mobilisation à l'A.G. du 15/12. Une commission a été désignée pour assurer l'application de ces lignes directrices:

1°/ NEGATION DE TOUT ESPRIT DE PUTSCH: Considérant que l'A.G. a été légalement appelée par la Section de Paris il était pour nous évident qu'à une Section de Paris non représentative il faut répondre politiquement pour lui contester la présidence d'une A.G. au nom des étudiants tunisiens.

2°/ PRESENTATION D'UNE MOTION PREJUDICIELLE: qui remettrait en cause la Présidence de l'A.G. par la Section de Paris comptant ainsi sur l'écrasante majorité des étudiants mobilisés le long de l'année écoutée par le CAL-U.G.E.T.

3°/ FIXATION D'UN ORDRE DU JOUR POUR L'A.G. : Cet ordre du jour devait contenir:
-- Une présentation de la situation du mouvement étudiant en Tunisie et à Paris.
-- Présentation et discussion du contre-projet de réforme élaboré par les délégués d'amphi à Tunis et en réponse au projet M'Zali.
-- Centrer les débats sur la nécessité d'unifier le mouvement étudiant.

OR, QUE S'EST-IL PASSE DANS LES FAITS ?

Certains camarades de cette même commission NOTAMMENT DES CAMARADES DU CAL-U.G.E.T. (central) ont semé une demi-heure à une heure avant l'A.G. le Mot d'ordre de prise de la Tribune pour empêcher la Section de Paris de prendre la parole- CECI EST UNE PREUVE DU NON RESPECT DES DECISIONS DE LA MAJORITE (1ère Provocation).

NON AUX DIVISEURS , NON AUX PROVOCATEURS !

Tout d'abord, nous tenons à affirmer que la Section de Paris, en faisant un appel à une A.G. au nom des étudiants vient par là-même à la tête des provocations. POURQUOI les décisions de la majorité ont-elles été piétinées par quelques personnes?
-- Ceux qui ont poussé au "putsch" ont fait passer des positions partisans et subjectives avant les intérêts et les préoccupations des étudiants tunisiens à Paris et c'est ce qui a favorisé que d'autres lancent des mots d'ordre de division nous y reviendrons.

OR QUELLE EST NOTRE POSITION ?

Pour nous la SECTION DE PARIS qui s'est mise dans son ensemble CONTRE le mouvement de Fév.72 (d'abord contre le mot d'ordre de CONGRES EXTRAORDINAIRE, ensuite contre le principe de l'élection du C.A.L.-U.G.E.T.). Cette "Section" de Paris n'est pas représentative. Et ceci n'a rien à voir avec l'appartenance politique de ses militants (en l'occurrence les étudiants communistes), ceci ne nous empêche aucunement de discuter avec TOUS CEUX QUI ACCEPTENT LES MOTS D'ORDRE D'UNE UGET AUTONOME DEMOCRATIQUE ET REPRESENTATIVE
--Malgré cela des mots d'ordre diviseurs ont été glissés par tous les GROUPES POLITIQUES représentés dans l'A.G. et par la Section de Paris:

a/ Les querelles intestines des groupes politiques ne nous concernent pas !
Ces Groupes politiques ont lancé des mots d'ordre que nous taxons de DIVISEURS et PROVOCATEURS, ils ont maintenu la confusion entre :

A BAS LES FANTOCHES

et A BAS LE REVISIONNISME

et même cette fois A BAS L'UNITE NATIONALE

or pour nous étudiants: Les fantoches c'est la C.A. déchu l'année dernière en fév. et non les Etudiants communistes comme le laisse entendre cette tentative de confusion (à moins de ne pas connaître le sens du mot fantôme).

Mais les groupes politiques l'ont lié exprès aux deux autres pour mener une attaque contre une formation politique (en l'occurrence celle dont relèvent les étudiants communistes tunisiens) et nous affirmons aujourd'hui PLUS QUE JAMAIS que nous étudiants n'avons pas, ni ne pouvons juger toute la politique du P.C.T. dans son ensemble même si nous ne partageons pas les idées des étudiants communistes tunisiens sur les moyens d'atteindre une U.G.E.T. démocratique autonome et représentative.

De la même façon A BAS L'UNITE NATIONALE a été démagogiquement lancé par ces groupes politiques à la suite de A BAS LE REVISIONNISME avec le même souci de division

POUR NOUS, étudiants: c'est l'Unité Nationale utilisée par la démagogie du pouvoir destourien pro-impérialiste que nous dénonçons- Car c'est celle-là qui visé à masquer l'exploitation des masses laborieuses de notre peuple et pour étouffer ces luttes et nous n'avons besoin d'aucune arrière-pensée pour la dénoncer (voilà ce que signifiait " VOUS AVEZ VENDU LA TUNISIE POUR DE LA FARINE ").

Toutes ces manoeuvres de division ont été d'autant plus faites que ces groupes politiques se sont glissés dans un service d'ordre dont la tâche devait être soumise aux décisions de la commission de préparation (cf. paragraphe 1).

DORENAVANT nous ne permettrons plus que nos A.G. ni la Maison de Tunisie soient des tribunes pour les querelles politicardes des groupes politiques.

b/ En ce qui concerne la Section de Paris: outre les slogans " A BAS LES FASCISTES" (merci pour les étudiants) qui ne peut qu'oeuvrer pour la division bien qu'il n'ait aucun sens réel notons à leur compte la provocation physique du service d'ordre qui ne pouvait que surchauffer les esprits.

c/ Quant au coup des chaises volant à travers la salle nous croyons que ni les camarades mobilisés autour du CAL U.G.E.T. ni les étudiants communistes ne peuvent l'avoir provoqué mais bel et bien les barbouzés connus qui ont agi suite à l'appel téléphonique de l'Ambassade de Tunisie (preuve, ils ont été les premiers à quitter la salle tout de suite après).

POUR UN CONGRES EXTRAORDINAIRE OFFICIALISANT L'U.G.E.T. DEMOCRATIQUE ,AUTONOME ET REPRESENTATIVE :

Ceci reste notre objectif principal et pour l'atteindre nous croyons qu'il est de notre devoir : -- d'ABORD de reconstituer la Section de paris de l'U.G.E.T. , ce qui est l'affaire de TOUS LES ETUDIANTS TUNISIENS à Paris.

d'où : a/ la nécessité pour nous de revenir sur la pratique du mouvement depuis l'an dernier principalement.

b/ pour arriver à un véritable exercice de la démocratie, commençons par l'imposer: permettons à TOUS LES ETUDIANTS sans excuse aucune (et au delà de leur orientation politique) de s'exprimer sur une question qui est la leur.

Nous appelons tous les étudiants à:

- Diffuser et discuter le contre-projet de réforme.
- Les Bilans et points de vue des comités de base regroupés autour du CAL UGET.
- Apporter leurs points de vue à échanger dans une ou plusieurs réunions élargies que nous devons d'organiser ensemble.
- Renforcer les contacts au niveau de la base.

NOUS SOMMES TOUS RESPONSABLES POUR UNE CLARIFICATION DU CONTENU DE L UGET DEMOCRATIQUE AUTONOME ET REPRESENTATIVE.

REGROUPONS-NOUS A LA BASE POUR ASSURER CETTE RESPONSABILITE

CAL. U.G.E.T.

(Base de PARIS VIII fait le 16-12-72)

الرفاق في لجنة النضال والعمل

فتح النضال والثورة وبعد،

- اعتذر على هذا التأخير الخارج على ارادي هذا واني مازلت اترقب فتح جميع الوثائق المتعلقة بالفتح في تونس لا بعث اليكم بالملف كاملا .. وفي انتظار ذلك ، هاأنا ابعث اليكم بنشرة اخبارية هذا الاسبوع :
- ① حدث هام جدا الا وهو سرقة ثلاثة ارباع من اسلحة ثكنة سوق الاربعاء وبعض الاسلحة من ثكنة بارديو قرب الفوج الخارج الصف B. H. R. هذا والله الا ان لم تعثر السلطات على شيء منها.
 - ② توزيع منشورات في تونس العاصمة معضاة من طرف "صغير" فتح يدعو الى الثورة المسلحة وفي اقرب الاجال.
 - ③ العائنة الاخيرة (لابد وانتم على علم بها)
 - ④ بعث احمد بن صالح بطيب عفو من سويسرا وبرسالة الى زوجته من رومانيا
 - ⑤ جاءت بعثة طالبة جديدة الى الجزائر (دراسات عليا) تحدد 25 طالبا دستوريا يتمتعون كلهم بمنح من وزارة التربية التونسية وهم يدعون الان الى تكوين شعبة دستورية وتجميع جميع الطلبة حول الاتحاد العام لطلبة تونس (فروع الجزائر)
 - ⑥ عقد الطلبة العرب اجتماعا بقرحة التحرير الفلسطينية يوم 7/3/73 على الساعة الثالثة مساء حضره جمع غفير من الطلبة ضاحح مفتح الجزائريين والتونسيين والخارجية هذا وقد استعرض فتح الى الاهدات الاخيرة في الوطن العربي ضاحح منها محاولات الرجعية لتصفية القضية الفلسطينية كما تعرضوا الى حركة 5 جوان 1967 في تونس واديت بشدة حكاية الرفاق الى يوقر الهيبين المعتقلين في السجون التونسية وذلك من طرف النظام الرجعي العميل والفاشي .. وقد هتف الطلبة كثيرا وكثيرا جدا لهامة العبارات وردت عدة مرات وهذا ما لم نعود عليه من قبل كذلك وقع اداة النظام الملكي الاقطاعي في المغرب وطله للإفخاد الوطني

طلبت المغرب وأدين الحكم السعودي في ماولات الرجعية للقضاء على
اليمين الجنوبية وثورة ظفار والخليج العربي.

هذا ومما يلفت الانتباه أن الاجتماع تطور إلى مسيرة صامتة فإلى
مظاهرة تشجيعية وذلك على إثر أخذ الكلبة من طرف طالب
جزائري في كلية الحقوق ناستد فيها الحاضرين الضغط على
النظام الجزائري .. وضربت المظاهرة من مكتب فلسطين
حاملة للمنشورات الفلسطينية .. ولما وصلت إلى الجامعة أخذت
تنادي بسقوط الرجعية العربية وتطالب النظام الجزائري بالترك
لفائدة القضية الفلسطينية .. وبعد أخذ وعطاء ، سعت لنا
الشرطي الجزائري بالمرور إلى مقر جبهة التحرير الوطني .. ونكتفي
بعدها القدر لأن صيرها كان كمصير بقية الحركات الشعبية
في الوطن العربي !!!

مع قيادي النضالية

دقيقلم الصادق الهشرد

LETTRE ADRESSEE PAR UN GROUPE D'ETUDIANTS DE
TUNIS AU PRO-RECTEUR DE L'UNIVERSITE

Tunis le 16 Juin 1967

Monsieur le pro-recteur de l'université de
Tunis

Nous avons l'honneur de nous adresser à vous pour
vous informer de ce qui suit:

Tous les étudiants sont en pleine période d'examens.
Beaucoup d'entre-eux préparent où se présentent aux oraux.

Il nous semble superflu de dire que c'est le moment
ou jamais où les étudiants devraient être dans les meill-
eures conditions (psychologiques, matérielles...) pour
se présenter à leurs examens. Or il se trouve, Monsieur le
pro-recteur, que depuis une semaine les étudiants sont
l'objets de tracasseries permanentes de la part des forces
de police (déploiement des forces devant le restaurant
universitaires, à l'intérieur de locaux de l'université,
essentiellement à la faculté de Lettres et à la faculté
de Droit).

Bien plus, de très nombreux étudiants (près de la
trentaine) ont été arrêtés le Lundi 12 Juin ~~et ont passé~~
et ont passé près de 24 heures dans les geôles de la
Sûreté Nationale (sans nourriture et couchant à même le sol

La plus part d'entre-eux ont été relâchés le lendemain

Mais certains parmi-eux sont encore détenus et cela
depuis le 12 Juin, dans les mêmes conditions déplorables.

Voici la liste des étudiants arrêtés depuis le 12 Juin

DEBBECHE MOHAMED (étudiant en Mathématiques)

Allani MOHSEN (" " " " ")

BEN JENNAT (" " " Théologie)

M'TIMET ALI (" " " Sociologie)

UN ETUDIANT DE L'ECOLE NATIONALE DE COOPERATION ARRETE
DEPUIS LE 9 Juin.

Nous vous faisons remarquer que
certains parmi ces étudiants doivent passer incessamment
leurs oraux (M'TIMET doit par exemple se présenter Lundi 19
Juin à l'oral du certificat de Socio-Gené)

Monsieur le pro-recteur

D'autres étudiants ont reçu chez eux leur absence
la visite d'inspecteurs de police venus les arrêter.

C'est ainsi que dans les nuits du 12 AU 13 et du 13
au 14, des inspecteurs de police se sont introduits dans
les locaux de l'Ecole Normale Supérieure, à la recherche
DANS LEURS CHAMBRES, de certains étudiants de cette école.

Il ne vous échappe pas Monsieur le pro-recteur,
que de telles arrestations, de telles recherches et tracasseries
sérieuses policières sont de nature à porter préjudice non

seulement aux étudiants détenus, mais aussi à l'ensemble des étudiants dans la mesure où ils ne se sentent plus en sécurité; ces conditions ne sont pas, c'est le moins que l'on puisse dire, propices à une préparation sereine et sérieuse des examens.

C'est pourquoi nous avons pensé qu'il est de notre devoir de vous informer et de vous prier, Monsieur le pro-Recteur, de bien vouloir intervenir et user de votre autorité pour que nos camarades soient relâchés et que les tracasseries policières cessent, afin que tous les étudiants puissent se présenter dans les meilleures conditions à leur examens.

Nous sommes persuadés de trouver auprès de vous toute la compréhension, et nous vous prions, d'agréer, Monsieur le pro-Recteur l'expression de notre profond respect.

UN GROUPE D'ETUDIANTS DE L'UNIVERSITE DE
TUNIS.

LETTRE OUVERTE AU COMITE DIRECTEUR DE L'AEMNA

Camarades,

Dans notre tract daté du 24.3.72, nous expliquions les raisons profondes des incidents du 19.3.72 et vous appelions à assainir l'atmosphère, notamment en régularisant la situation d'environ une centaine d'étudiants que des circonstances matérielles et des considérations sectaires avaient tenus à l'écart de débats fondamentaux au sein de notre Association.

3 semaines plus tard, nous apprenons que le Comité Directeur a décidé la "reprise" des travaux de l'AG elective, sans avoir fourni la moindre solution au problème posé. En fait d'assainissement de l'atmosphère, force nous est malheureusement de constater que rien n'a été épargné pour entretenir une tension basée sur le dénigrement et la calomnie la plus basse qui va jusqu'à confondre les démocrates et révolutionnaires en lutte, pour leur droit, avec les fascistes du Destour et de l'Amicale des Travailleurs Algériens.

Parallèlement et en sous-main les cartes refusées aux étudiants bloqués à la porte le 19.3 continuent à être généreusement distribuées à des éléments étrangers au mouvement estudiantin.

Camarades,

Nous considérons que les causes à l'origine des incidents du 19 demeurent et il est à craindre qu'elles ne reproduisent les mêmes effets. En effet, ni le CAL, ni la masse des étudiants qui dépasse largement le cadre de notre syndicat ne démobilisent. Nos revendications sont légitimes; plus nous les tenons pour décisives, pour une représentativité réelle à la tête des instances dirigeantes et pour instaurer une pratique authentiquement démocratique, seule susceptible de réaliser une mobilisation large et permanente de la masse des étudiants maghrébins à Paris.

Nous croyons fermement que la pratique anti-démocratique de la sélection au niveau de la délivrance des cartes, que le viol permanent des status de l'Association et que l'hystérie sectaire de certaines organisations ne recueillent pas l'adhésion de la masse estudiantine maghrébine à Paris. Celle-ci, pas plus que le CAL ne céderont aux manœuvres évidentes de provocation. Cependant, nous démontrons à tous, dans l'unité et la discipline que nous ne nous laisserons pas marcher sur les pieds;

C'est pourquoi nous vous invitons encore une fois à répondre aux aspirations des larges masses en mettant fin à la confusion et au dénigrement sciemment entretenus contre les démocrates et les révolutionnaires et d'associer l'ensemble des étudiants maghrébins à l'AG du 23.4. en leur délivrant des cartes de membre actif.

Dans cette attente, nous vous prions, camarades, de recevoir nos salutations révolutionnaires.

VIVE L'A.E.M.N.A. DEMOCRATIQUE ET REPRESENTATIVE !

CAL UGET

Paris le 15 Mars 1973

Lettre ouverte au Comité Directeur
de l'A.E.M.N.A.E.F.

Le comité de coordination du C.A.L.-U.G.E.T.,

Ayant appris la tenue d'une assemblée générale, et ce le vendredi 16 mars 1973 à 20 h30 au local de l'A.E.M.N.A.E.F., 115 Bd St. Michel, Paris 5ème, à laquelle appelle un prétendu comité de section de Paris de l'U.G.E.T., rappelle au Comité Directeur que:

- Vue l'interruption brutale et anti- statutaire des travaux du XVIII^e Congrès de l' U.G.E.T. à KORBA;
- Vu qu'il n'y a pas eu éléction du Comité de section à Paris cette année;
- Vu que le projet de la crise élaboré à Tunis déclare que toute instance élue sous l'égide de la C.A. fantôme(qui a d'ailleurs démissionné le 29- 12- 1972) est nul et non avenu.

Considère qu'il n'existe aucune instance légitime et représentative en dehors du C.A.L.- U.G.E.T. issu de l'A.G. qui s'est tenue le 8 février 1972 à la Maison de Tunisie.

Par conséquent, le comité de coordination du C.A.L.- UGET déplore l'attitude partisane du Comité Directeur qui, tout en n'ignorant pas la crise grave que traverse notre pays en général et notre syndicat en particulier, accorde le local de l' A.E.M.N.A.E.F. à des personnes qui se prétendent être le comité de Section de Paris et représenter les étudiants tunisiens.

Le Comité de Coordination attire l'attention du Comité Directeur sur le fait que son attitude constitue une ingérence grave dans les affaires internes de notre syndicat qui est une des trois composantes de l'Association.

Le Comité de Coordination du C.A.L.-U.G.E.T.met le Comité Directeur en garde contre les conséquences d'une pareille attitude, et lui demande de prendre ses responsabilités.

(Fait à Paris le 15 Mars 1973)

LE COMITE DE COORDINATION

DU COMITE D'ACTION ET DE LUTTE

DE L'UNION GENERALE DES ETUDIANTS TUNISIENS.

MILED EL MONGI
Maison de Tunisie
45A Boulevard Jourdan
PARIS 14^e-

Paris le 13/12/72.

Monsieur Le Ministre des P.T.T de Tunisie .

Monsieur le Ministre ,

Par une note du 15 novembre 1972 Monsieur Le Directeur Des Etudes à l'Ecole Nationale Supérieure des Télécommunications de Paris m'avait informé que vous êtes intervenu auprès de lui pour demander mon exclusion .

Elève Ingénieur boursier de l'office Nationaldes Œuvres Universitaires je n'ai jusqu'ici eu absolument aucun rapport avec le Ministère des P.T.T;

Votre démarche constitue un précédent grave et il apparaît à l'évidence que les motivations de vos conseillers ne sont nullement d'ordre Universitaire. Car je ne suis pas le premier élève ingénieur tunisien à bénéficier d'un redoublement à l'E.N.S.T et que si celui-ci a été prononcé par le conseil de l'enseignement de l'Ecole c'est pour me permettre d'avoir une formation plus solide .

La Direction de l' E.N.S.T me suggère néanmoins de m'adresser à vous pour vous demander de revenir sur votre décision .

Convaincu de la légitimité de mon attitude j'ose espérer que cette lettre ne sera pas vaine .

Veillez agréer M. Le Minintre mes salutations les Meilleurs .